Juillet 2013 - N° 111

anccas
Le Réseau des Cadres Communaux de l'Action Sociale

La Lettre

LES RENCONTRES DE BESANCON

Nos rencontres de Besançon ont été riches et intéressantes. Si la qualité des interventions a contribué à leur réussite, nous devons adresser un grand merci à nos collègues du CCAS de Besançon pour la qualité de leur accueil et particulièrement à Pascale VINCENT qui a assuré toute la logistique de notre séjour et à Gildas MANCHEC qui, après avoir accueilli Les Rencontres à La Rochelle, a récidivé cette année.

Qu'ils soient tous sincèrement remerciés !

Au sommaire de ce numéro …

- L'édito du Président
- L'assemblée générale de l'ANCCAS — 5 juin 2013
- Conférence du Professeur Robert LAFORE : incidences de l'acte III de la décentralisation sur l'action sociale
- 1ère table ronde : Les CCAS sont-ils condamnés?
- 2ème table ronde : le vieillissement : un enjeu pour l'action sociale de proximité
- 3ème table ronde : Face à la montée de la précarité : quelles réponses de proximité ?
- Ateliers: Habitat et précarité énergétique
  La résorption de l'emploi précaire dans la FPT : conséquences pour la gestion des RH ?
  Des bureaux d'aide sociale aux CCAS : retour sur 40 ans d'évolution

L'édito du Président - Les CIAS dissolubles ?

Ainsi donc pendant que nous réfléchissions à Besançon, le sénat adoptait en deuxième lecture la proposition de loi DOLIGE relative à la simplification du fonctionnement des collectivités territoriales. Outre la disparition des CCAS des communes de plus de 1500 habitants, l'article 18 de cette proposition s'intéresse au régime juridique des CIAS. Si l'on peut se féliciter de l'intérêt soudain pour l'intercommunalité du social, il faut tout aussitôt tempérer notre enthousiasme tant les dispositions paraissent peu claires. Que faut-il comprendre à la lecture du III de l'article l.123-4-1 nouveau ?

Je cite : « le CIAS peut être dissous par délibération de l'EPCI … ses attributions sont alors directement exercées par l'EPCI… ». Aucun critère de taille, aucune raison particulière ne semble être nécessaire si ce n'est la volonté de l'EPCI de gérer directement les compétences dévolues jusqu'alors aux CIAS.

Nous n'en sommes plus à la disparition d'établissements fantômes mais à celles d'établissements intercommunaux dont tous, élus et cadres communaux de l'action sociale, nous faisons les louanges depuis 20 ans. Je vous avoue que j'ai du mal à y croire…

Il nous faut donc obtenir rapidement des explications sur ce texte car si cette lecture est la bonne, inutile de vous dire qu'il va falloir sonner la mobilisation générale !

Reposez vous bien pendant ces vacances….la rentrée s'annonce chaude !

Denis GUIHOMAT

L'assemblée générale de l'ANCCAS - 5 juin 2013

LES COMPTES DE L'ANCCAS AU 31 DECEMBRE 2012

Les recettes 2012 s'élèvent à 77 473 € dont 29 000 € de subventions, 24 737 € d'inscriptions aux Rencontres et 23 736 € de cotisations des adhérents.

Les dépenses sont d'un montant de 82 852,03 €.

Le résultat de l'exercice s'élève ainsi à - 4 178,42 €.

La trésorerie au 31 décembre 2012 se présente ainsi :

- Compte courant : 17 980,88 €
- Compte congrès : 19 469,68 €
- Livret A : 76 500,00 €
- Autres : 1 380,04 €
- Compte sur titre (FCP écureuil) : 16 902,15 €

Total de la trésorerie : + 132 232,75 €

LES ADHERENTS

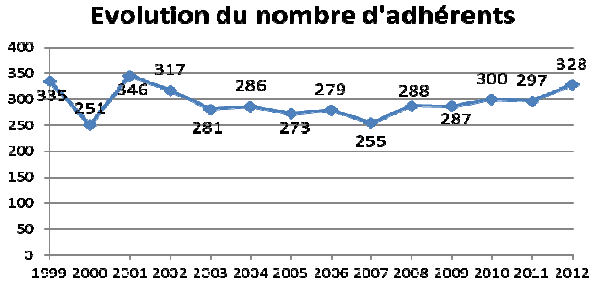

Nombre d'adhérents à jour au 31 décembre 2012 : 328
Nombre d'adhérents au 28 mai 2013 : 315

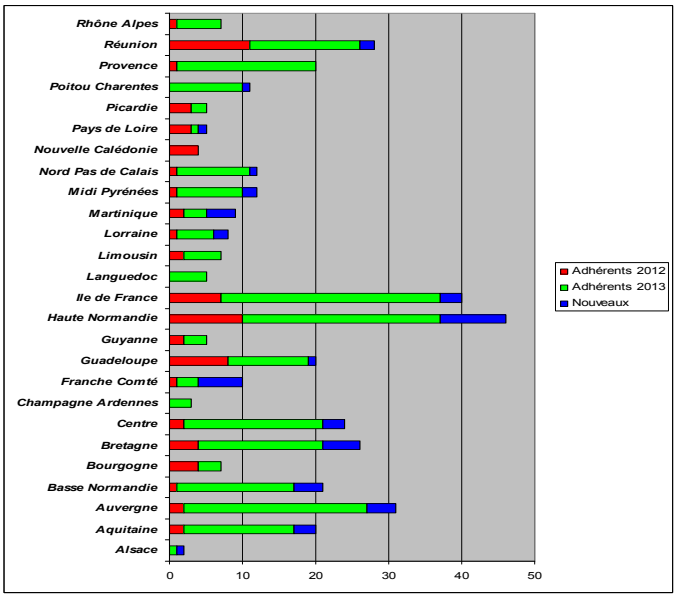

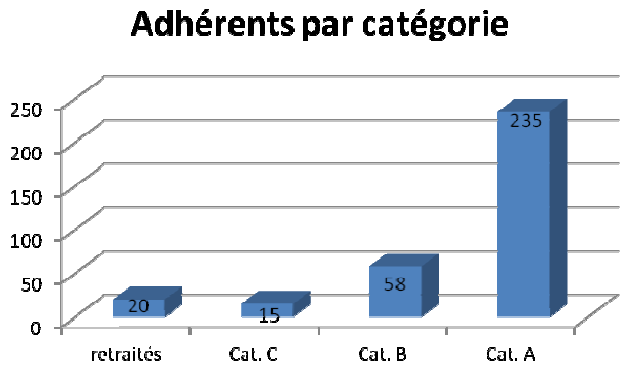

L'assemblée générale de l'ANCCAS - 5 juin 2013 … Suite

LES ACTIVITES DE L'ANCCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le bureau

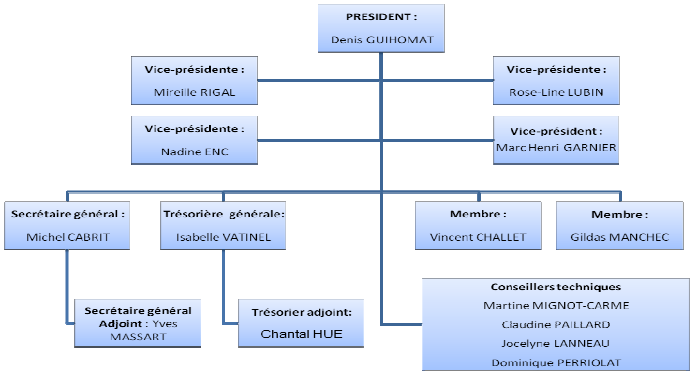

LE COLLEGE REGIONAL

Alsace : VACANT
Aquitaine : Françoise BESNARD
Auvergne : Vincent CHALLET
Basse Normandie : Chantal HUE
Bourgogne : VACANT
Bretagne : Jean-Denis GUIBERT
Centre : Catherine POULAIN
Champagne Ardennes : VACANT
Franche Comté : Gildas MANCHEC
Guadeloupe : Rose- Line LUBIN
Haute Normandie : Karine LEBOUVIER
Languedoc Roussillon : VACANT
Limousin : Annie HENRY
Lorraine : Françoise LEDUC
Midi Pyrénées : VACANT
Nord Pas de Calais : Ludovic FONCK
Pays de Loire : VACANT
Picardie : VACANT
Poitou Charentes : Pascale RICAUD
PACA : Sylvie DE VALS
Paris IDF : Nadine ENC
Rhône Alpes : Yves MASSART
Guyane : Myriam KEREL
Martinique : Ghislaine GEGAL
Réunion : Jacques LOMBARDIE

LE COLLEGE NATIONAL (7 membres)

Denis GUIHOMAT (CCAS de Tours)
Michel CABRIT (CCAS de Clermont-Ferrand)
Gildas MANCHEC (CCAS de Besançon)
Sylvie DURREMBERGER (CCAS de St AUBIN les ELBEUF)
Mireille RIGAL (CCAS d'Albi)
Marc Henri GARNIER (CCAS de Martigues)
Isabelle VATINEL (CCAS de Cherbourg-Octeville)

Vie du Conseil d'administration

- Le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises depuis l'Assemblée Générale de 2012 (dont 1 invitation par Réunica et 1 invitation au siège de la GMF)
- Départ en retraite de François FOUGERE
- Election de Jean-Denis GUIBERT comme Délégué de la région BRETAGNE
- Election de Ghislaine GEGAL comme Déléguée de la région MARTINIQUE

Suite à l'Assemblée Générale du 27 juin 2012 :

► Mise en route du nouveau site internet :
► Création d'une nouvelle pochette de présentation de l'ANCCAS
► Travaux sur la professionnalisation de la lettre de l'ANCCAS
► Adoption du nouveau logo :

anccas
Le Réseau des Cadres Communaux de l'Action Sociale

L'assemblée générale de l'ANCCAS - 5 juin 2013 … Suite

Les travaux du conseil d'administration

- ► Positionnement sur la proposition de loi du sénateur DOLIGE et sur l'avenir des CCAS
- ► Réactions sur la prise de position des Directeurs Généraux des départements
- ► Positionnement sur les cadres d'emploi des infirmières et cadres de santé
- ► Renégociation avec la GMF pour l'intégration de nouvelles options de garantie
- ► Lancement de la campagne d'adhésion en fin d'année afin de bénéficier de la protection juridique dès le 1er janvier
- ► Mise en place d'un soutien aux collègues en difficulté via le coaching

Les représentations extérieures

Représentation au CA de l'UNCCAS :

- Denis GUIHOMAT
- Rose-Line LUBIN
- Isabelle VATINEL
- Gildas MANCHEC
- Françoise LEDUC
- Mireille RIGAL

Représentation à ELISAN :

- Gildas MANCHEC

Représentation au Conseil Supérieur du Travail Social :

- Mireille RIGAL

Représentation au groupe de travail sur la re-ingénierie des diplômes sociaux :

- Nadine ENC

Les partenariats

- Accueil des représentants des partenaires de l'ANCCAS (GMF, MNT, Groupe Chèque Déjeuner) dans les réunions régionales
- Relais et diffusion des actions de communication
- Renouvellement des conventions avec le Groupe Chèque Déjeuner et la GMF (renouvellement tacite avec la MNT)

Les travaux des délégations régionales

- Mise en place d'une dotation financière à disposition des délégués régionaux
- Modification de la charte du Délégué régional
- Délégation de l'Auvergne : journée sur la législation européenne en partenariat avec l'UNCCAS
- Délégation Haute Normandie : rencontres avec le CNFPT

Les votes de l'assemblée générale

Montant des cotisations pour 2014 :

- Catégorie A : 42 €
- Catégorie B : 32 €
- Catégorie C et retraités: 22 €

2 postes vacants au Conseil d'administration suite aux départs de François FOUGERE et Natacha ZAEPFEL :

- Sont élus : Pierre LESPINASSE (Directeur CIAS de Bar le Duc)
  Jocelyne LANNEAU (Directrice CCAS de Fontenay / Bois)

1 proposition de nomination de Conseiller technique au Conseil d'administration :

- Corinne MONTBRUN (CCAS de Saint Clar)

Propositions d'actions pour 2013/2014 :

- Amélioration du fonctionnement des forums du site internet
- Professionnalisation de la lettre de l'ANCCAS
- Nouer de nouveaux partenariats

Conférence du Professeur Robert LAFORE, Professeur de droit public, Université de Bordeaux, Institut d'Études Politiques

L'acte III de la décentralisation : quelles incidences pour le social ?

R. Lafore annonce qu'en raison des évolutions actuelles, l'avenir tend plutôt vers le CIAS que le CCAS. La configuration de nos institutions bouge également. Elle s'oriente à l'heure présente vers trois niveaux de compétences : la Région – l'Etat – l'Europe. Cette structuration se fera avec des compétences combinées verticalement et horizontalement pour réaliser un réel décloisonnement. Cette organisation devrait également privilégier le système d'agences dont l'action est déconnectée du politique. Ces agences d'experts et de techniciens agissant hors du champ politique sont une piste à développer. Cependant, il y aurait danger à ne tenir exclusivement compte que des rapports d'experts sans tenir compte des politiques car les experts se trompent ! Les politiques doivent pouvoir s'appuyer sur les experts pour fonder leurs actions. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de faire cohabiter ces deux acteurs.

Il y aurait danger à ne tenir exclusivement compte que des rapports d'experts sans tenir compte des politiques car il se trompent !

En soi, il n'y a pas de territoire idéal. Le bon niveau de territoire est celui qui apportera une bonne réponse aux besoins des populations. Dans le cadre de la sectorisation, on doit s'interroger sur comment et pourquoi la réussite de certains quartiers engendre la dégradation d'autres quartiers.

1ère table ronde : Les CCAS sont-ils condamnés ?

Les C.C.A.S. sont-ils condamnés ?

Participants : Mireille Rigal, Directrice du CCAS d'Albi, Vice-présidente de l'Anccas, Patrick Kanner, Président de l'UNCCAS, Pierre Loze, membre du bureau national du SNDGCT et Président de l'Union Régionale d'Auvergne, Valérie Kremski-Ferry, DGA du Conseil Général de la Lozère en charge du Pôle Social, Vice-présidente de l'Andass, Patrick Ayache, DG de la ville de Besançon.

I – Les CCAS comme outil majeur de la cohésion sociale. Les CCAS sont une chance pour l'action sociale. Ils sont réactifs, ont un exécutif paritaire acquis à la cause sociale, proposent une palette large de services, connaissent les besoins sociaux du territoire et coordonnent la mise en œuvre de son action sociale.

II – Les CCAS sont remis en cause pour des raisons à la fois structurelles et conjoncturelles. Les arguments avancés : ils sont très différents, leur paritarisme est remis en cause par certains élus, les villes recherchent une plus grande efficience et des économies d'échelle (ce qui relève davantage de l'incantation que de la démonstration), ils ne « sauraient » pas gérer et rationnaliser correctement leurs moyens (la réalité est toute autre), ils sont vécus comme un Etat dans l'Etat.

Ces arguments demandent un territoire plus pertinent.

III – Du CCAS vers les CIAS. Le CCAS reste le garant d'une justice sociale, mais l'évolution des territoires et des besoins des populations obligera les CCAS à s'unir pour construire une intercommunalité cohérente. Le CIAS parait donc être l'outil le plus pertinent en matière de logement, transports, prestations de maintien à domicile, gardes d'enfants… Les CIAS se substitueront aux CCAS pour éviter le « millefeuilles » social. Cela devra être construit, partagé et demandera aux élus du territoire du CIAS un nécessaire recul.

CCAS ou CIAS : qui est le plus pertinent ?

Les CIAS apparaissent comme garants d'une bonne cohésion sociale sur le territoire. Cependant, ils nécessiteront un volontarisme des élus pour définir le périmètre et la nature des délégations.

2ème table ronde : Le vieillissement de la population

Un enjeu pour l'action sociale de proximité, le vieillissement de la population.

Participants : *Mme Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie; Paulette GUINCHARD, Présidente de la Fondation Nationale de Gérontologie; Hervé GUERY, Economiste, Directeur du Compas; Jean-Claude HENRARD, Professeur émérite de santé-publique, Université de Versailles, Gérontologue.*

L'allongement de la durée de vie implique un vieillissement de la population en France. (En 2030, les jeunes seront moins nombreux et en 2035, un français sur trois aura plus de 60 ans).

Comment intégrer des personnes disposant de temps, d'une santé et de revenus moyens meilleurs que les générations précédentes de retraités qui ont des demandes impliquant des financements publics importants ?

1 – Le vieillissement de la population, enjeu de solidarité nationale. L'Etat doit avoir des politiques publiques volontaristes pour définir les objectifs et hiérarchiser les priorités sur le territoire national. La France enregistre du retard dans l'attention apportée aux personnes âgées « fragiles » par rapport à d'autres pays d'Europe. Les débats sur le financement de la dépendance éclaireront les choix de société que nous envisageons. L'ANCCAS prône un dispositif de financement solidaire et obligatoire, seul en mesure de répondre de façon pérenne à ces enjeux de société.

2 – Une population vieillissante et un groupe social hétérogène. Les questions du vieillissement échappent à une analyse simple et globalisante. De nouvelles problématiques émergent : grande pauvreté, personnes âgées migrantes, très grand âge.

3 – Des disparités territoriales fortes. La population vieillissante est répartie de façon hétérogène sur le territoire. Les environnements impactent fortement les conditions d'existence des personnes âgées. La solitude ne se vit pas identiquement en territoire urbain ou rural. Enfin, le « vivre ensemble » entre générations ne se pose pas de la même façon à Paris ou dans une ville moyenne du centre de la France.

4 – Des niveaux de services adaptés très disparates selon les territoires. Les actions gérontologiques s'effectuent principalement à l'échelon local. Un système de portage des repas avec tarifs modulés n'existe pas partout et toutes les villes n'offrent pas de maintien à domicile diversifié. De nouveaux enjeux apparaissent dans l'organisation des services. Les problématiques de recrutements tendent à développer une pénurie de personnel (image du secteur, des conditions de travail, de formations insuffisantes …).

2ème table ronde : Le vieillissement de la population … Suite

5 - L'intérêt de l'échelon de proximité pour développer des projets gérontologiques locaux. L'échelon local (communale, intercommunale, pays ...) doit être reconnu comme le niveau essentiel pour observer, connaître les réponses du territoire et en valoriser les ressources, ajuster entre les besoins et les actions. Des projets locaux existent comme le label Ville Amie des Ainées. Ils restent insuffisamment généralisés, valorisés et sont parfois contrariés par la logique d'appel à projets qui favorise une planification détachée du terrain, plus dictée par des considérations financières que par la réponse adaptée aux besoins.

6 - Le vieillissement de la population, un enjeu global de développement local. Les services ou établissements ne règlent pas le vieillissement de la population. Ils sont indispensables, il faut les améliorer et peser pour obtenir les moyens nécessaires à leur gestion. Le vieillissement doit conduire à revisiter les politiques publiques locales et encourager un vieillissement actif dans un territoire adapté. Il s'agit bien d'un projet global qui, en s'intéressant au bien être des plus âgées, s'adresse finalement à l'ensemble des habitants du plus petit au plus grand.

3ème table ronde : Face à la montée de la précarité : quelles réponses de proximité ?

Intervenants : François Chérèque, Inspecteur Général des Affaires Sociales chargé du Plan de Lutte Contre la Pauvreté, Martin Hirsch, Président de l'Agence du Service Civique, Nans Mollaret, Directeur Général Adjoint en charge des solidarités, CCAS de Besançon.

François Chérèque souligne la nécessité de s'intéresser aux *causes de la précarité* pour mieux les prévenir. Cependant, des politiques de « réparation » seront toujours nécessaires. Le plan de lutte contre les exclusions présente à ce titre un intérêt particulier.

L'organisation du travail en France génère de la précarité. La précarité concerne les personnes qui ont un emploi en CDD ou à temps partiel imposé (5 à 6 millions de travailleurs). Ainsi, en 2008, 300 000 personnes ont perdu leur emploi sans bénéficier de plan social du fait de leur statut de travail précaire. Le marché du travail en France, quoi qu'on en dise est dans une situation d'hyper-flexibilité. Par ailleurs, les «petits emplois n'existant plus, Les entreprises n'intègrent plus les personnes en difficulté. Il faut donc réfléchir à une organisation du travail plus intégratrice. L'accord national interprofessionnel de sécurisation va dans ce sens, notamment avec la taxation des CDD.

Le plan de lutte contre les exclusions est particulièrement intéressant de par son approche globale autour de 7 axes. Ce plan comprend des mesures qui s'imposent (augmentation du plafond RSA), qui s'expérimentent (garantie jeunes à la place du RSA jeunes), qui peuvent ou non se faire en fonction des besoins et des caractéristiques territoriales. L'importance de la participation des usagers dans la mise en œuvre et la réussite de ce plan est soulignée, car l'écoute permet de changer le regard des professionnels et institutions. Le travail social a peu changé en vingt ans, il y a lieu d'adapter la formation aux métiers. A ce titre les assises du travail social sont un moment important auquel il faut participer.

Pour Martin Hirsch, entre la précarité, la crise, le vieillissement …, les besoins sociaux croissent, il faut les satisfaire au mieux ce qui doit rester possible même sans moyens nouveaux.

L'accompagnement des personnes doit être plus « inclusif ». Ainsi, les bénévoles devrait plus s'investir dans les services sociaux aux cotés des professionnels pour que ceux-ci retrouvent des marges de manœuvre et consacrent plus de temps aux personnes. Cette participation ne se fait pas au détriment des professionnels qui doivent au contraire en être valorisés. Le cout de la vie des personnes en précarité doit être le même que celui de l'ensemble de la population. Actuellement pour nombre de services (prêts, assurances, téléphone…) il est plus élevé souvent du fait de couts induits par ces produits. Il faut travailler à diminuer ces dépenses. Ainsi, Danone serait prêt à vendre le lait pour bébés à prix coûtant, Essilor travaille pour que les personnes juste au-dessus de la CMU bénéficient de prix réduits sur l'achat de lunettes. D'autres services devraient reproduire cela (eau, réparation automobile...). Si les personnes en précarité paient plus cher les services, c'est que la pauvreté est un marché. Les processus de création de richesse pour certains engendrent de la pauvreté pour d'autres.

Les ressources doivent être mieux utilisées. Bien que le système de prestations sociales ait été basé sur la méfiance, il faut généraliser l'accès aux droits sans opposer la solidarité au travail. Même avec une productivité un peu faible, on doit avoir les moyens de vivre. La combinaison travail/solidarité peut empêcher d'enfermer l'individu dans une spirale négative.

Nans Mollaret met en avant trois valeurs fortes qui guident l'action du service insertion de Besançon qui continue à faire évoluer ses projets et actions malgré la restriction des moyens.

Rester humain. L'empathie et le temps sont deux dimensions trop rares dans la relation. Les nouvelles technologies mises en avant par nécessité de rendre autonome les bénéficiaires et d'optimiser les coûts, créent en réalité une fracture entre les laissés pour compte de l'information et les pouvoirs publics. Pour les CCAS, il y a là un véritable enjeu. Les actions sociales facultatives restent une opportunité pour développer la capacité à rester humain, proche, de garantir que chaque usager sera reçu et écouté. Ainsi, au CCAS de Besançon, les services ont été fusionnés pour les territorialiser à partir d'un projet cohérent de territoire. Cela a consisté à proposer des actions nouvelles en synergie avec l'existant. On vise ainsi à travailler en partenariat pour comprendre les logiques d'organisation et effectuer des actions communes sans pour autant compenser les désinvestissements des autres acteurs.

Ne pas penser providence. Les contraintes financières ont tendance à paralyser l'action : comme il est déjà difficile de défendre les actions et périmètres existants l'on se refuse souvent à produire de nouvelles actions. Pourtant, en fédérant, en expérimentant, on peut construire des gouvernances inédites et essayer d'agir. Pour la gestion de l'hébergement d'urgence, le CCAS a ainsi proposé la construction d'un groupe de coordination social et médico-social (GCSMS) qui réunit de nombreuses associations.

3ème table ronde : Face à la montée de la précarité : quelles réponses de proximité ? … Suite

Une dynamique forte est ainsi désormais en marche dans un secteur pourtant complexe et tendu. A la suite de cette mise en œuvre réussie, les représentants de l'Etat ont proposé au CCAS de répondre à un appel à projet sur l'hébergement des jeunes, le reconnaissant ainsi en capacité de créer des synergies constructives.

S'occuper vraiment des personnes. Il convient de passer d'une logique de dispositifs à une logique de parcours de la personne en effectuant un inventaire précis des forces sur un territoire donné et en examinant comment les actions autour d'une personne peuvent se combiner sans dogmatisme. On doit s'autoriser entre institution à accompagner des gens transitoirement si l'autre interlocuteur ne peut le faire. Les marges de manœuvre existent donc pour agir dans le cadre de valeurs affirmées et faire évoluer sur un territoire les actions au bénéfice des plus précaires.

Atelier : Habitat et précarité énergétique

M. Gonord, EDF, indique que 3,8 millions de personnes sont touchées par la précarité énergétique avec pour causes principales : les ressources, l'habitat et son isolation, l'équipement et l'usage thermique. Il existe une grande diversité des situations : 2 millions sont des propriétaires occupants, 500 000 personnes sont en habitat HLM, 1,3 millions des locataires dans le privé, 50 % sont des retraités, 25 % des familles monoparentales et 10 % des étudiants, 50 % se chauffent au fuel, 50 % sont en milieu rural et les familles modestes sont de plus en plus menacées. Des réponses personnalisées sont apportées par les conseillers EDF sur trois piliers : l'aide au paiement, l'accompagnement et la rénovation (thermique, programme Habiter mieux, mise à disposition de matériel performant, pédagogie par des jeunes en service civique). EDF participe aux FSL et se rapproche des partenaires pour avoir un réel partenariat de terrain.

GDF-Suez a mis en place un bouclier énergétique (aide au paiement, consommer mieux, sécurité utilisation, amélioration de l'efficacité énergétique). Le traitement est autant préventif que curatif. L'emploi de jeunes en service civique contribue à détecter les publics, ce qui est difficile à faire directement pour la société. GDF-Suez a développé des outils permettant des écogestes sous forme de packs.

Cherbourg, ville de 39 700 habitants, présente son expérience en matière de logement. 35 % des habitants sont sous le seuil de pauvreté, 1 sur 8 est bénéficiaire de la CMUC, 1/4 de la population a plus de 60 ans et la ville compte 48 % de logements sociaux.

Le pôle action sociale du CCAS a développé 4 axes de travail : l'accès aux droits, l'insertion, l'accès au tarif de 1ère nécessité et un partenariat avec EDF Solidarité pour les publics fléchés.

Le CCAS a mis en place un service logement conséquent et prévient les expulsions, intervient dans les logements indignes. Il a signé une convention avec le conseil général pour 10 mesures ASI et 10 baux glissants. Il a par ailleurs, un conventionnement avec EDF pour des actions de sensibilisation, des diagnostics de consommation, des visites à domicile.

Au cours du débat avec la salle, EDF annonce qu'elle a pour objectif de rendre le dispositif de tarif social plus opérationnel avec une automaticité du tarif de 1ère nécessité.

La limite de la détection des ménages tient aussi au fait que peu basculent dans la rénovation pour des raisons de coûts résiduels trop importants (env. 5 000 €). L'ANAH va augmenter ses subventions et le reste à financer reviendra à 1 800 €. Le sujet est d'actualité et il va s'aggraver. Même avec de nouveaux appareils, les problèmes perdurent car ils sont énergivores. D'où l'importance de travailler en lien, opérateurs et CCAS, pour limiter les problèmes rencontrés par les familles, notamment par les coupures de fourniture.

Chez EDF, les conseillers clientèle sont payés au nombre d'accompagnement énergie. Ils sont ainsi plus motivés et cela représente un « pare-feu ». Bientôt, plus aucun client ne sera coupé de fourniture pendant l'hiver.

Atelier : La résorption de l'emploi précaire dans la FPT

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique offre un dispositif spécifique d'accès à l'emploi titulaire et au contrat à durée indéterminée (CDI) pour les agents contractuels justifiant d'une certaine ancienneté de service dans la fonction publique.

La loi oblige l'administration à offrir à ses agents en CDD le bénéfice d'un CDI, lorsqu'ils ont exercé auprès d'elle au moins six années sur les huit dernières années. L'ancienneté exigée est réduite à 3 ans, sur une période de référence de 4 ans, pour les agents âgés d'au moins 55 ans à compter du 13 mars 2012. La transformation d'un CDD en CDI s'impose aux collectivités pour les agents qui remplissent les conditions évoquées précédemment.

La titularisation est favorisée pour les agents en fonction à la date du 31 mars 2011. Des voies professionnalisées d'accès aux corps et cadres d'emplois ont été spécifiquement ouvertes, pendant une durée de quatre ans à compter du 13 mars 2012.

Le CCAS d'Yvetot travaille à l'amélioration du statut des auxiliaires de vie sociale, très précaire, et peu conforme à la réglementation car elles sont horaires.

Sont concernés au sein du CCAS : 33 auxiliaires de vie, 1 hôtesse remplaçante dans les résidences pour personnes âgées, 1 aide-soignante du SSIAD, 1 animateur ateliers-interactifs, 2 livreurs de repas à domicile. Aucun agent du CCAS relevant de la FPH n'est concerné par ces dispositions.

Les agents du service de maintien à domicile en CDD consécutifs ayant une ancienneté au moins égale à 4 ans d'ETP au 31 mars 2011 pouvaient être concernés par la stagiarisation par voie professionnalisée. Les agents ayant 2 ans d'ETP au 31 mars 2011 pouvaient être inscrits dans un plan pluriannuel de stagiarisation de la collectivité.

Le décret 2012-1293 du 22 Novembre 2012 a défini les modes de recrutement et les conditions de nomination et de classement des agents pouvant être inscrits dans ce plan pluriannuel.

Atelier : La résorption de l'emploi précaire dans la FPT … Suite

Les collectivités doivent présenter pour avis au comité technique, un rapport sur la situation des agents contractuels remplissant les conditions pour être titularisés, ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au plus tard pour le 22 février 2013. Les agents en CDD pour un besoin saisonnier ou occasionnel ne sont pas éligibles au dispositif de l'emploi titulaire.

Le Service de maintien à domicile comprend environ 95 auxiliaires de vie permanents et remplaçants. 33 auxiliaires de vie sont en CDI tel que le définit la loi du 12 mars 2012 et ne peuvent être stagiarisés. 31 postes d'agents sociaux de 2ème classe ont été créés afin de diminuer la précarité des professionnels permanents en CDD. Ainsi, parmi ces 95 professionnels, il y aura 33 auxiliaires de vie sociale en CDI, 31 stagiaires puis titulaires. Les agents en CDI, dont les auxiliaires de vie, bénéficient d'une évolution de carrière identique aux agents titulaires conformément à leur grade et à leur manière de servir.

Un projet d'accord relatif à l'organisation du temps de travail des auxiliaires de vie - La mensualisation des auxiliaires de vie impose de définir individuellement un temps de travail hebdomadaire pour nos auxiliaires de vie aujourd'hui horaires. La définition du temps de travail peut avoir de très lourdes conséquences sur les finances du CCAS. Il faut préciser que les AVS travaillant à temps plein toute l'année sont assez rares en raison des créneaux horaires demandés. Le CCAS propose deux statuts à ses AVS : un CDI selon la loi du 12 mars 2012 ou une titularisation. Ce choix s'explique car en cas de suppression de postes, les agents titulaires licenciés doivent être indemnisés par la collectivité. Rappel : l'usager est au cœur de la prise en charge. Il est souvent attaché aux professionnels qui interviennent à son domicile et ne souhaite pas voir se succéder les AVS.

Un groupe de travail prépare un projet de règlement traitant des règles de planification des horaires de travail, de l'annualisation et/ou la modulation du temps de travail, de la mensualisation, de la modification des horaires de travail, du cumul d'activité.

Atelier : Des Bureaux d'Aide Sociale aux CCAS : retour sur 40 ans d'évolution

Jean-Baptiste ROY, *Chargé d'étude au CCAS de Besançon*

Introduction

La recherche socio-historique a duré neuf mois en lien avec un laboratoire de sociologie (laboratoire C3S (Culture, Sport, Santé, Société)), l'IRTS (Institut Régional du Travail Social) de Franche-Comté et le CCAS de Besançon. Le regard a été porté sous le prisme de l'innovation sociale par le biais de trois axes emblématiques : la mise en place du Minimum Social Garanti, l'axe politique Santé-Solidarité, l'hébergement/logement des personnes âgées.

Les évolutions contextuelles

D'après les recherches effectuées, 5 évolutions majeures ont pu jouer un rôle lors de ces quarante ans : une évolution législative, une évolution sociale, une évolution normative, une évolution économique, une évolution du temps, de l'espace et du rapport au travail.

Une évolution législative :

1953 : réforme des lois d'assistance
1969 : F. CHARLES à La Baule
1972 : Le BAS de Besançon devient CCAS
1975 : loi relative aux institutions sociales
1983 : 1er acte de décentralisation
1986 : Loi officialisant l'appellation CCAS
1995 : Décret relatif aux CCAS
2002 : Loi relative aux institutions sociales
2004 : 2ème acte de décentralisation
2007 : L'article 123-5 modifié
2011 : Rapport Doligé

Une évolution sociale : Comparaison de deux époques par le biais de deux ouvrages : René Lenoir – Les exclus, un français sur dix et Robert Castel – Les métamorphoses de la question sociale. Une complexification des problèmes sociaux qui amène une évolution des missions du travail social (insertion, nouveaux corps de métiers, etc.)

Une évolution du temps, de l'espace et du rapport au travail : l'arrivée de nouvelles technologies ; la complexification des problèmes sociaux ; l'évolution des territoires.

Conclusion

Les CCAS ont vécu 40 ans d'évolutions législative, économique, sociale, normative, du temps, de l'espace et du travail. Ils ont des capacités d'innovation spécifiques.

La rédaction remercie toutes celles et ceux qui ont participé aux restitutions des conférences, tables rondes et ateliers.

ANCCAS

Secrétariat Général
1 rue Saint Vincent
CS 50478
63013 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 09 52 84 57 03

Mailto : *anccas@free.fr*
Site Internet : *www.anccas.fr*

L'ANCCAS
et son conseil
d'administration
vous souhaitent
de bonnes vacances.

Important !

Vous pouvez retrouver l'intégralité de toutes les synthèses sur le site de l'ANCCAS :

www.anccas.fr